

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1184

16 juin 2007

SOMMAIRE

3i La Sirena (a) Holdings S.à r.l.	56795	Lion/Blade Luxembourg S. à r. l.	56828
AC Constructions Sàrl	56793	Long Island International S.A.	56805
AGF Life Luxembourg S.A.	56821	Lumiere (Lux 2) S. à r.l.	56829
APV (Gebomsa) S.à r.l.	56796	Magellan Finances S.A.	56820
Arcelor Luxembourg	56787	Messer Finance S.A.	56825
ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A.	56828	Mirinvest Fund Conseil S.A.	56817
Atoll Portfolio Conseil S.A.	56816	Mir Leman Advisory Company S.A.	56817
Autostrade Participations S.A.	56818	MLP Investments (Luxembourg) S.à r.l.	56832
Avante Petroleum S.A.	56805	Mondialconstruction Holding S.A.	56831
Bâloise (Luxembourg) Holding S.A.	56787	Multi Investment Ukraine 4 S.à r.l.	56809
Benga Communication et Conseils S.A.	56792	Nationwide Global Services E.I.G.	56824
Cirro Hotel Invest S.A.	56830	Patron Alma Investments S.à r.l.	56825
C&L (Lux 1) S.à r.l.	56829	Progen SA	56786
C&L (Lux 2) S.à r.l.	56827	ProLogis Czech Republic XII S.à r.l.	56791
Clos Finance S.A.	56793	ProLogis Germany II S.à r.l.	56794
Dashing S.A.	56823	Quark Luxembourg S.à r.l.	56794
Enel Green Power International S.A.	56795	Querium Management S.à r.l.	56796
Finami 443 Holding S.A.	56789	RFH S.à r.l.	56792
Finmacrien	56830	Ridge International S.à r.l.	56811
Finsalux S.A.	56817	RLG Finance S.A.	56831
Food Company S.A.	56827	Romaka, société à responsabilité limitée & Cie	56816
Ford Frenn Lëtzebuerg a.s.b.l.	56821	Rossel France S.A.	56832
Freestone Investments S.A.	56826	Roumaninvest S.A.	56832
Grund und Boden G.m.b.H.	56786	Saphira Development S.A.	56790
ICA Reinsurance	56788	Schenck Process S.A.	56818
ICG European Fund 2006 S.A.	56824	Société de Participation Financière Italmo- biliare S.A.	56790
ICG Mezzanine Fund 2006 S.A.	56824	Société française de Bienfaisance	56801
Immobilière du Square S.A.	56825	Soparfinter S.A.	56809
International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg	56826	Teodora Real Estates S.A.	56791
IXIS Asset Management Global Associates	56817	Traditional Company S.A.	56826
Karibik, s.à r.l.	56823	Vitas Capital Investments	56811
		Wallace Investissement S.A.	56789

Progen SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 12, rue Adolphe Weis.

R.C.S. Luxembourg B 78.782.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 46713 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007054889/211/11.

(070055887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Grund und Boden G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6650 Wasserbillig, 34, rue des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 95.335.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend sieben, den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Ist Erschienen:

Frau Anja Marina Boden, Sekretärin, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 12. September 1967, wohnhaft in L-6650 Wasserbillig, 34, rue des Vignes.

Welche Komparentin ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung GRUND UND BODEN G.m.b.H., mit Sitz in L-6650 Wasserbillig, 34, rue des Vignes, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 95.335, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 6. August 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 977 vom 23. September 2003.

- Dass das Gesellschaftskapital zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) beträgt, aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von jeweils ein hundert fünf und zwanzig Euro (125,- EUR).

Welche Komparantin erklärt, als einzige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft GRUND UND BODEN G.m.b.H., folgende Beschlüsse gefasst zu haben:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft GRUND UND BODEN G.m.b.H. und ihre Liquidation.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterin ernennt sich selbst zum Liquidator der Gesellschaft.

Der Liquidator ist mit den weitgehensten durch das Gesetz und namentlich durch die Artikel 144 bis 148 über das Handelsgesellschaftsgesetz vorgesehenen Vollmachten ausgestattet, sogar ohne vorherige Ermächtigung durch die Generalversammlung im Falle wo diese Ermächtigung normalerweise erfordert wäre.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterin erteilt volle Entlastung an die Geschäftsführerin der Gesellschaft für die Ausübung ihres Mandates.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sieben hundert Euros abgeschätzt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. M. Boden, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 février 2007, vol. 540, fol. 99, case 2, GRE/2007/662. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007047700/231/43.

(070044316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2007.

Bâloise (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Z.A. I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 62.160.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 février 2007

Sixième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., avec siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, venant à échéance, pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2007.

Septième résolution

Les mandats de tous les administrateurs viennent à échéance. L'Assemblée décide de renouveler leurs mandats pour une durée de 1 an. Les mandats des administrateurs, à savoir André Bredimus, Karl Signer, Michaël Muller et Peter Christen, expirent donc à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2007.

A. Bredimus

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007053951/1319/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06666. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Arcelor Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 6.990.

—
Désignations d'administrateurs intervenues lors et à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2007

1. L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2007 a ratifié les cooptations en qualité d'administrateurs, faites par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 10 novembre 2006,

de MM. Philippe Darmayan, Henri Grober, Pierre Gugliermina, Paul Junck, Arnaud Poupart-Lafarge et Albert Rinnen, en remplacement de MM. Pierre Frentzel, Roland Junck, Paul Matthys, Roger Schlim, Gonzalo Urquijo et Walter Vermeisch,

pour achever les mandats de ces derniers qui sont venus à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2007.

2. A l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2007 sont venus à expiration les mandats de la totalité des quinze (15) administrateurs en fonction, à savoir:

MM. Michel Wurth, Président

Norbert Conter

Philippe Darmayan

Patrick Dury

Henri Grober

Pierre Gugliermina

Paul Junck

Alain Kinn

Jean Meyer

Patrik Nickels

Fernand Pasqualoni

Arnaud Poupart-Lafarge

Albert Rinnen

Jean-Claude Trentecuisse

Jeannot Waringo

3. L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2007 a renouvelé les mandats des dix (10) personnes suivantes, pour la durée de cinq (5) ans de sorte que leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012:

- MM. Michel Wurth, Directeur Général ARCELOR MITTAL, 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,
 Philippe Darmayan, Executive Vice President ARCELOR MITTAL, CEO AM3S, 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,
 Henri Grober, Vice President ARCELOR MITTAL, CEO Bars Long Europe, 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,
 Pierre Gugliemina, Vice Président ARCELOR MITTAL, One Downstream Flat Carbon Western Europe, 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,
 Paul Junck, Manager Arcelor Mittal, responsable for Human Resources Wire Drawing and Communication, 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,
 Arnaud Poupart-Lafarge, Vice Président ARCELOR MITTAL, CEO Sections Long Europe, 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,
 Albert Rinnen, Vice Président ARCELOR MITTAL, Controlling, 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg,
 Jean Meyer, avocat, Président du Conseil d'Administration de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg,
 Patrick Nickels, Conseiller de direction 1^{ère} classe au Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur, 19-21, boulevard Royal, L-2914 Luxembourg,
 Jeannot Waringo, Directeur de l'Inspection Générale des Finances au Ministère des Finances, 2, rue de la Congrégation, L-1352 Luxembourg.

Par ailleurs, l'Assemblée a pris acte des noms des cinq (5) administrateurs désignés par les organisations syndicales et les délégations d'entreprise, pour une durée de cinq (5) ans de sorte que leurs mandats prendront fin également lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012:

- MM. Alain Kinn, (OGB-L), Représentant des salariés, 60, boulevard J.F. Kennedy, L-4002 Esch-sur-Alzette,
 Fernand Pasqualoni, Esch-Belval, Représentant des salariés, Site d'Esch-Belval, L-4008 Esch-sur-Alzette,
 Patrick Dury, (LCGB), Représentant des salariés, 11, rue du Commerce, L-1351 Luxembourg,
 Norbert Conter, Differdange, Représentant des salariés, Site de Differdange, L-4503 Differdange,
 Jean-Claude Trentecuisse, Rodange, Représentant des salariés, Site de Rodange, L-4801 Rodange.

Luxembourg, le 13 avril 2007.
 ARCELOR LUXEMBOURG
 C. Jung / M. Wurth

Référence de publication: 2007053842/571/66.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04153. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

ICA Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.867.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 5 avril 2007

L'Assemblée Générale du 5 avril 2007 reconduit au poste d'Administrateur:

- Monsieur Bosse Gustafsson,
- Monsieur Jan-Ake Johansson,
- Mademoiselle Clare Hargreaves.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée reconduit ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, comme Réviseur Indépendant.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2007.

Pour ICA REINSURANCE
SINSER (LUXEMBOURG) S.A.R.L.
Signature

Référence de publication: 2007053961/682/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Finami 443 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.648.

—
La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 27 mars 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 27 mars 2006, a désigné Madame Françoise Dumont, née le 18 novembre 1964, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 3 octobre 2002, a désigné Madame Laurence Mostade, née le 12 septembre 1974, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 19 mars 2007.

Certifié sincère et conforme

FINAMI 443 HOLDING S.A.

MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

F. Dumont / L. Mostade

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007055764/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05989. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Wallace Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 97.319.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement au siège social à Luxembourg le 15 décembre 2006

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Karl Guénard et de Madame Elise Lethuillier en qualité d'administrateurs avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale nomme au poste d'administrateur, en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Cachera Angel, demeurant 4B, rue de Paris F-57 570 Mondorf et la société @CONSEILS Sarl dont le siège social est 67, rue Michel Welter L-2730 Luxembourg.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour la société
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007053955/817/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05282. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Saphira Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 77.426.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaires des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 7 juillet 2006 à 14.00 heures*

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée de six ans, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007053957/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05281. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Société de Participation Financière Italmobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 66.494.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 15 mars 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Bruno Eynard, Directeur de Sociétés au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur de catégorie «A» et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Angelo Triulzi, Dirigeant d'Entreprises au 3, via Marinetti Filippo Tommaso, I-20122 Milano (Italie); Administrateur de catégorie «A»;

- Monsieur Diego Fiorentini, Dirigeant d'Entreprises au 20, via Borgonuovo, I-20121 Milano (Italie); Administrateur de catégorie «A»;

- Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur de catégorie «B»;

- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur de catégorie «B».

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de renommer pour une durée de -1- (un) an, la société anonyme ERNST & YOUNG, ayant son siège social, au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en qualité de Réviseur d'entreprises.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Le conseil d'administration
B. Eynard / S. Desiderio
Président / Administrateur

Référence de publication: 2007054841/43/35.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05707. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Teodora Real Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.275.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 16 avril 2007*

Monsieur Reggiori Robert, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Ries-Bonani Marie-Fiore démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme
TEODORA REAL ESTATES S.A.
A. De Bernardi / M. Kara
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007053958/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05015. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

ProLogis Czech Republic XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.489.

à rayer:

Suite à un contrat daté du 27 mars 2007, cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING Sàrl ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES (PEP) ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer:

Suite à un contrat daté du 27 mars 2007, cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis MANAGEMENT Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES (PEP) ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter:

Suite à un contrat daté du 27 mars 2007, cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE VI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

	Parts sociales
ProLogis EUROPEAN FINANCE VI Sàrl	500
Total:	500

Le 9 avril 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl
Gérante
J. Davies
Gérante

Référence de publication: 2007055073/1127/35.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03395. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

RFH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.081.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 21 mars 2007 que:

- Le nombre de gérants a été porté à deux;
- A été nommé pour une durée indéterminée au poste de gérant:

* Monsieur Sharon Zinman, avocat, né à Haïfa (Israël) le 31 octobre 1971, demeurant à Sdecot Haziont 4, Tel Aviv 62157, Israël.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Référence de publication: 2007053963/677/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02941. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Benga Communication et Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 95.575.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 janvier 2007

Première résolution

Révocation du précédent conseil d'administration et élection de trois nouveaux administrateurs.

Sont révoqués:

- a) Administrateur, monsieur Hervé Lutz, né le 27 janvier 1953 demeurant au 4, rue de la Libération, 57565 Niederviller
- b) Administrateur, madame Véronique Anne Jeanne Lutz née le 26 mars 1956, demeurant à 1 bis, Chemin des Pommiers, Abreschviller
- c) Administrateur, monsieur Yvan Bistel né le 20 juin 1950, demeurant à 1 bis, Chemin des Pommiers, Abreschviller
- d) Administrateur-délégué, monsieur Hervé Lutz, né le 27 janvier 1953 demeurant au 4, rue de la Libération, 57565 Niederviller
- e) Commissaire aux comptes, la société COSELUX S.à.r.l inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.949 avec siège social à 166, rue de Dippach, L-8055 Bertrange

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) Administrateur et administrateur-délégué, mademoiselle Oriane Baesel née le 31 mars 1986 à St Mandé Tourelle (Val de Marne) (94) résidant au 21, rue de la Libération, L-3510 Dudelange
- b) La société DUDE VALLEY INTERNATIONAL LLC dont le siège social se trouve à CORPOMAX INC. 220 East Delaware Avenue/ Newark, DE 19711 U.S.A
- c) La société LADYBIRD LLC dont le siège social se trouve à CORPOMAX INC. 220 East Delaware Avenue / Newark, DE 19711 U.S.A

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de confier la gestion courante de la société à mademoiselle Oriane Baesel et donne tout pouvoir à celle-ci d'engager la société seule.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un commissaire aux comptes:

Monsieur Joffrey Bernard Bach né le 3 juin 1985 à Thionville (57) résidant au 21, rue de la Libération, L-3510 Dudelange

Signatures / Signature / Signature

Les administrateurs / Délégué à la gestion journalière / Commissaire aux comptes

Référence de publication: 2007055138/7256/37.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2007, réf. LSO-CA06696. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070056059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

AC Constructions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 125.680.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2007

Le jour 6 avril 2007, à 11.45 heures, s'est réunie l'Assemblée Extraordinaire de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Démission gérant
- 2) Nomination gérant.

Assume la présidence de la séance Monsieur Loureiro De Araujo Manuel Martins, gérant, lequel, après avoir vérifié que le capital social est entièrement présent, invite Monsieur Borega Daniel à la fonction de secrétaire et ouvre la séance.

Sur le premier point à l'ordre du jour l'Assemblée délibère à l'unanimité d'accepter la démission du gérant Monsieur Loureiro De Araujo Manuel Martins.

Sur le deuxième point à l'ordre du jour l'Assemblée délibère à l'unanimité de nommer gérant de la société, pour une durée illimitée, Madame Ferreira Maia Maria José, née à Balazar-Povoa De Varzim le 1^{er} juin 1961 et domiciliée à 12 Elterstrachen L-7260 Bereldange.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.30 heures.

Signatures / Signature

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2007053981/7090/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05697. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Clos Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.016.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 27 mars 2007

1. Le siège social a été transféré de L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. et Monsieur Robert Hovenier ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur.

3. Monsieur Daniel Baptista Galhano, administrateur de sociétés, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande, France, ayant son domicile professionnel au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

4. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon, Belgique, ayant son domicile professionnel au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

5. La société anonyme AUDITAS S.A. a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes.

6. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège au L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour avis sincère et conforme
Pour CLOS FINANCE S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007054596/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02155. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

Quark Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 62.309.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution en date du 5 mars 2007 de l'actionnaire unique de QUARK LUXEMBOURG S.à r.l.,
- La société QUARK TECHNOLOGY PARTNERSHIP (USA) a été dissoute en date du 31 décembre 2006 et qu'elle
a cessé son activité de liquidateur de QUARK LUXEMBOURG S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007054269/2460/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05608. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

ProLogis Germany II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.101.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 quatre mille cinquante (4.050) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING Sàrl ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES (PEP) ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 quatre mille cinquante (4.050) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis MANAGEMENT Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES (PEP) ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 quatre mille cinquante (4.050) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS IX Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 quatre mille cinquante (4.050) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS IX Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE IX Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

	Parts sociales
ProLogis EUROPEAN FINANCE IX Sàrl	4.050
Total:	4.050

Le 9 avril 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl
Gérante
J. Davies
Gérante

Référence de publication: 2007055071/1127/38.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03398. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

3i La Sirena (a) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.734.

—
Extrait des Résolutions des Associés du 23 novembre 2006

Les associés de 3i LA SIRENA (A) HOLDINGS S.à.r.l (la «Société»), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Robert Kimmels et Hille-Paul Schut, en tant que gérants, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, et Mark Beckett, né le 14 septembre 1975 à Londres, Angleterre ayant leur adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg gérants de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

T. van Ingen
Gérant

Référence de publication: 2007054270/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04972. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Enel Green Power International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.987.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 26 mars 2007

Résolutions

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de trois à huit et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007:

Conseil d'administration:

- MM. Claudio Machetti, demeurant professionnellement à Viale Regina Margherita 137, 00198 Rome (Italie), administrateur;
- Gabriele Frea, demeurant professionnellement à Viale Regina Margherita 137, 00198 Rome (Italie), administrateur;
- Carlo Santoiemma, demeurant professionnellement à 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Roberto Deambrogio, demeurant professionnellement à Viale Regina Margherita 137, 00198 Rome (Italie), administrateur;
- Carlo Palasciano, demeurant professionnellement à Viale Regina Margherita 137, 00198 Rome (Italie), administrateur;
- Christophe Velle, demeurant professionnellement à 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.
- Mme Sophie Jacquet, demeurant professionnellement à 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- Stephanie Wlodarczak, demeurant professionnellement à 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENEL GREEN POWER INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007054849/24/36.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06592. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

APV (Gebomsa) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.269.

—
Extrait des Résolutions des Associés du 28 mars 2007

Les associés d'APV (GEBOMSA) S.à.r.l (la «Société»), ont décidé comme suit:

- de nommer Oscar Gomez Garcia, né le 2 décembre 1971 à Barcelone (Espagne) ayant son adresse Pstge. De l'Atmeller 33, 08980 Sant Feliu de Llobregat (Barcelone - Espagne) gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

T. van Ingen

Gérant

Référence de publication: 2007054271/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04971. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Querium Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.100.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twentieth of April.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert., registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

hereby represented by two of its directors, namely:

- Mr Patrick Bos, director, professionally residing in L-2453

Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name QUERIUM MANAGEMENT S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-), divided into one hundred twenty-five thousand (125.000) share quotas of ten cents (€ 0.10) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by the public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2007,

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

1.- Are appointed as managers of the company for an unlimited period:

- a) Mr Patrick Bos, director, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- b) Mr Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- c) Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- d) Mrs Marie-Sibylle Wolf, Client Relationship Manager, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

2.- The company will be validly bound under all circumstances by the joint signatures of two managers.

3.- The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Patrick Bos, directeur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination QUERIUM MANAGEMENT S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de dix cents (€ 0,10) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Patrick Bos, directeur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- b) Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- c) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- d) Madame Marie-Sibylle Wolf, chargée d'affaires, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

2.- La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Bos, J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 23 avril 2007. Relation: ECH/2007/405. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 avril 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007055389/201/254.

(070055387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Société française de Bienfaisance, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 16, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg F 5.315.

Titre I^{er} Dénomination, Objet, Siège social, Durée

Art. 1^{er}.

(1) Il a été constitué une association sans but lucratif, de droit luxembourgeois, dénommée SOCIETE FRANCAISE DE BIENFAISANCE.

(2) L'association est placée sous le haut patronage de l'Ambassadeur de France à Luxembourg.

Art. 2.

(1) L'association a pour objet de porter assistance aux ressortissants français résidant ou séjournant sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, en leur procurant le concours moral et matériel dont ils peuvent avoir besoin. L'association oeuvre en coopération avec le Consulat de France à Luxembourg et les services sociaux luxembourgeois. Elle peut occasionnellement apporter une contribution à d'autres associations de bienfaisance dont le siège social est fixé au Grand-Duché de Luxembourg.

(2) Cet objet est notamment réalisé par:

- a) l'étude de besoins sociaux,
- b) l'organisation de réunions au sein de l'association ou en collaboration avec d'autres associations ou institutions,
- c) par des contacts aussi étroits que possible avec le Consulat de France à Luxembourg et les associations, les institutions et, le cas échéant, les pouvoirs publics sur le plan national.

(3) L'association peut en outre s'intéresser à toutes activités de nature à favoriser la réalisation de son objet social, et à cette fin, apporter une contribution à d'autres associations, sociétés ou groupements dont l'activité est compatible avec l'article 3 des présents statuts.

Art. 3. La SOCIETE FRANCAISE DE BIENFAISANCE asbl s'interdit toute activité ou discussion de caractère politique ou religieux.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

Art. 5.

(1) L'association a son siège social à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

(2) Le siège social de l'association ne pourra être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg que par décision de l'assemblée générale.

(3) La réunion des organes de l'association peut avoir lieu soit à son siège social soit à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre III Membres, Cotisations, Démissions, Exclusions

Art. 7. L'association est composée de membres individuels, de personnes morales, de membres bienfaiteurs, de membres de droit et de membres d'honneur.

Art. 8.

(1) Le nombre des membres est illimité mais avec un minimum de cinq.

(2) Peuvent devenir membres, les personnes physiques qui s'engagent à respecter les buts et les statuts de l'association et qui ont payé leur cotisation pour l'année en cours.

Art. 9. Peuvent devenir membres, les personnes morales qui s'engagent à respecter les buts et les statuts de l'association et qui remplissent cumulativement les deux conditions suivantes:

- poursuivent des buts et ont des activités compatibles avec les articles 2 et 3 des présents statuts,
- ont payé leur cotisation pour l'année en cours.

Art. 10.

(1) Peuvent devenir membres d'honneur, les personnes qui s'engagent à respecter les buts et les statuts de l'association et qui versent un droit d'entrée et une cotisation annuelle.

(2) Le conseil d'administration peut toutefois les dispenser du droit d'entrée.

(3) Les personnes qui font un don substantiel à l'association peuvent se voir décerner la qualité de membre bienfaiteur par le conseil d'administration qui peut les dispenser de verser un droit d'entrée et/ou la cotisation annuelle.

Art. 11.

(1) Toutes personnes physiques ou morales désirant devenir membres de l'association doivent présenter une demande (bulletin d'adhésion) au conseil d'administration.

(2) S'ils remplissent toutes les conditions prévues aux présents statuts, les personnes individuelles et morales sont agréées provisoirement comme membres sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale auquel le secrétaire soumet toutes les demandes d'adhésion. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, cette ratification rétroagit à la date de réception de la demande d'adhésion.

(3) Le refus de ratification n'est pas motivé mais il doit être notifié à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Art. 12.

(1) L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, peut décerner la qualité de membre de droit aux personnes physiques ou morales qui apportent des connaissances spéciales et qui présentent des qualités particulières jugées utiles à l'association. Ces personnes sont dispensées de payer une cotisation annuelle et n'ont pas droit de vote.

(2) L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, peut encore décerner la qualité de membre d'honneur à des personnes physiques ou morales qui, par leur activité, ont montré qu'elles étaient favorables aux principes et aux buts de l'association. Ces personnes sont elles aussi dispensées de payer une cotisation annuelle et n'ont pas droit de vote.

(3) Les membres dispensés de cotisation peuvent cependant devenir membres actifs en s'acquittant de la cotisation annuelle.

Art. 13.

(1) Tout membre est libre de quitter l'association en adressant sa démission écrite au secrétaire.

(2) Sauf décision contraire de l'assemblée générale, sont réputés démissionnaires au 1^{er} janvier, les membres qui n'ont pas payé leurs cotisations au titre des deux années précédentes.

Art. 14.

(1) Tout membre peut être exclu, sur proposition du conseil d'administration, par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix:

- s'il enfreint gravement aux présents statuts ou,
- si son comportement est contraire aux buts et à l'esprit de l'association.

(2) L'exclusion sera notifiée par le secrétaire au membre par lettre recommandée avec accusé de réception.

Titre IV Assemblées générales

Art. 15.

(1) L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile à la date et au lieu fixés par le conseil d'administration sur convocation écrite adressée par le président au moins un mois à l'avance à tous les membres de l'association. L'ordre du jour est joint à la convocation.

(2) Lorsqu'un cinquième des membres actifs de l'association en fait la demande, l'assemblée générale doit également se réunir.

(3) Le conseil d'administration soumet pour approbation à l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget pour l'exercice qui suit l'année en cours.

(4) Le président expose la situation morale de l'association.

(5) Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité des deux tiers des membres actifs présents ou représentés.

(6) Un vingtième des membres actifs de l'association tels que figurant sur la dernière liste annuelle déposée au registre du commerce et des sociétés peuvent demander au conseil d'administration de porter à l'ordre du jour de l'assemblée générale un point déterminé que les statuts permettent de débattre, par une communication adressée au président un mois avant la date de l'assemblée générale.

(7) Les membres ayant le droit de vote peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre ayant le droit de vote porteur d'une procuration écrite.

(8) Cette procuration est établie sur un modèle préparé par le conseil d'administration et jointe à la convocation.

(9) Cette procuration doit notamment offrir au mandant la faculté d'émettre un mandat impératif sur tous les points à l'ordre du jour dont le contenu est connu à l'avance.

(10) Pour être valable, la procuration doit comporter le nom du mandataire et la signature du mandant. La procuration n'est transmissible que si le mandant a expressément donné au mandataire pouvoir de substituer.

(11) Les procurations peuvent être envoyées à l'adresse postale de l'association ou être remises au président au plus tard lors de l'ouverture de l'assemblée générale.

(12) Un membre actif ne peut voter par représentation pour plus de dix (10) autres membres actifs.

(13) Chaque membre ayant le droit de vote dispose d'une voix que ce soit pour les délibérations ou pour les élections.

(14) Les membres d'honneur peuvent participer à l'assemblée générale et ont une voix consultative.

(15) Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées quelque soit le nombre des membres ayant le droit de vote présents ou représentés, à moins que la loi ne fixe une majorité particulière.

(16) Le vote se fait à main levée ou à bulletin secret. Si quinze (15) membres ayant le droit de vote le demandent, le vote se fera à bulletin secret.

(17) Un membre ne peut exercer son droit de vote que s'il est admis comme membre avant le 1^{er} janvier de l'année dans laquelle se tient l'assemblée générale.

(18) Les décisions votées par l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre qui leur sont adressées dans un délai maximum de trois (3) mois.

Titre V Administration

Art. 16.

(1) L'association est administrée par un conseil d'administration. Il est composé de quatre (4) membres au moins et de dix (10) au plus élus par l'assemblée générale.

(2) Pour être recevable, chaque candidature doit être établie par écrit et signée par le candidat. Elle doit être déposée entre les mains du président au plus tard à l'ouverture de l'assemblée générale.

(3) Seuls sont éligibles au conseil d'administration, les personnes physiques ayant le droit de vote. Il en va de même pour le commissaire aux comptes.

(4) La durée de leur mandat est de deux (2) ans.

(5) Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

(6) Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple de ses membres. En cas d'égalité de vote, le président a voix prépondérante.

(7) Entre les réunions du conseil d'administration, la gestion des affaires courantes est assurée par le président ou, à défaut, par un membre ayant reçu mandat express du conseil d'administration à cet effet.

(8) Le président préside le conseil d'administration et l'assemblée générale. En cas d'absence ou d'empêchement du président, ses fonctions sont exercées de droit par le vice-président.

(9) Le secrétaire rédige et conserve les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale. Il est le gardien du strict respect des statuts.

(10) Le conseil d'administration assure l'administration et dispose des fonds de l'association au mieux des intérêts de celle-ci et dans le respect du budget annuel approuvé par l'assemblée générale.

(11) Sur délégation du président, le trésorier perçoit les recettes et règle les dépenses de l'association en conformité avec le budget annuel approuvé par l'assemblée générale. Il tient les comptes de l'association et prépare les budgets et les comptes annuels.

(12) Le conseil d'administration a tous pouvoirs pour engager et représenter l'association judiciairement et extrajudiciairement.

Art. 17. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande des deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Art. 18.

(1) Pour les actes de gestion courante, l'association est valablement engagée par la signature conjointe du président et d'un membre du conseil d'administration.

(2) Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires temporaires et exceptionnelles ses pouvoirs à un de ses membres.

Titre VI Ressources

Art. 19.

- (1) Les ressources de l'association sont essentiellement constituées par les cotisations de ses membres, les droits d'entrée et par les subventions que l'Etat français est susceptible de lui accorder.
- (2) Elle peut aussi recevoir des dons de personnes physiques ou morales ainsi que des legs.
- (3) Le droit d'entrée des membres bienfaiteurs et les cotisations annuelles minimum des membres sont fixés par l'assemblée générale pour l'année suivante sur proposition du conseil d'administration.
- (4) Les cotisations annuelles des membres ne peuvent dépasser 300,- €.
- (5) Le droit d'entrée d'un membre bienfaiteur ne peut dépasser 500,- €.
- (6) Tout don d'un montant au moins égal à 1.000,- € attribue à son auteur la qualité de membre bienfaiteur.
- (7) Les cotisations sont annuelles et sont automatiquement et intégralement exigibles le 1^{er} janvier de chaque année pour toutes les personnes qui sont membres à cette date, ou à la date de leur admission pour les personnes qui sont admises en cours d'année.
- (8) Les cotisations restent acquises à l'association en cas de perte de la qualité de membre que ce soit par démission ou exclusion.
- (9) Après couverture des frais de fonctionnement de l'association, qui doivent être réduits au strict minimum, les fonds recueillis sont consacrés aux dons et secours en conformité avec l'objet social de l'association.

Titre VII Mode d'établissement des comptes

Art. 20.

- (1) Les comptes de l'association sont tenus conformément aux principes comptables admis.
- (2) Le conseil d'administration soumet pour approbation à l'assemblée générale un bilan et un état des recettes et dépenses de l'exercice social écoulé arrêté au 31 décembre ainsi qu'un projet de budget pour l'exercice suivant.

Art. 21.

- (1) Les comptes annuels sont vérifiés par un commissaire aux comptes.
- (2) L'assemblée générale nomme tous les deux (2) ans parmi les membres de l'association un commissaire aux comptes dont la mission consiste à présenter un rapport circonstancié sur les comptes de l'association pour l'exercice écoulé. Il est autorisé à faire des commentaires et proposer des réflexions sur la gestion prévisionnelle.
- (3) Sur présentation de son rapport, il entre dans les attributions de l'assemblée générale de donner quitus au conseil d'administration.
- (4) Le commissaire aux comptes est rééligible.
- (5) Au plus tard à l'ouverture de l'assemblée générale, les membres de l'association pourront prendre connaissance auprès du secrétaire du bilan, du budget et de la liste des candidats aux différents postes à pourvoir selon la convocation.

Titre VIII Modification des statuts

Art. 22.

- (1) L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si les modifications proposées sont expressément indiquées dans la convocation et si les deux tiers des membres de l'association ayant le droit de vote sont présents ou représentés.
- (2) L'assemblée générale peut y apporter des amendements.
- (3) Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations».

Titre IX Dissolution et liquidation

Art. 23.

- (1) L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents.
- (2) Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents.
- (3) La dissolution ne sera admise que si elle votée à la majorité des deux tiers des membres présents.
- (4) Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.
- (5) En cas de dissolution, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs liquidateurs chargés de la liquidation des biens de l'association. L'actif net sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale et se rapprochant autant que possible de son objet social.

Titre X Dispositions générales

Art. 24. Tous les cas non prévus par les présents statuts sont régis par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Référence de publication: 2007054604/7602/208.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04774. - Reçu 243 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070050920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Long Island International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.689.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007054743/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06646. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070055367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Avante Petroleum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 99.983.

In the year two thousand seven, on the seventh day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of AVANTE PETROLEUM S.A. (the Company), a public limited liability company (société anonyme) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11b, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 99,983, pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 26 March 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, No. 541 of 25 May 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 5 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association No 1281 of 3 July 2006.

The Meeting is chaired by Mrs Annick Braquet, employee, residing professionally in Mersch, who appoints as Secretary Mrs Solange Wolter, employee, residing professionally in Mersch.

The Meeting appoints as Scrutineer Mrs Ariette Siebenaler, employee, residing professionally in Mersch, (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 7,100,100.- (seven million one hundred thousand one hundred euros) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 7,100,000.- (seven million one hundred thousand euros) represented by 71,000 (seventy-one thousand) shares having a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each to EUR 14,200,100.- (fourteen million two hundred thousand one hundred euros) by way of the issue of 71,001 (seventy-one thousand one) new shares in the Company;

3. Submission of the report of the board of directors regarding the waiver of the preferential subscription rights and waiver of the preferential subscription rights,

4. subscription to and payment of the Shares, having a subscription price of EUR 120.- per share, by M1 ENERGY LTD. by means of a contribution in cash of EUR 8,520,120.-, and allocation to the premium reserve;

5. Subsequent amendment of article 5 first paragraph of the Company's articles of association in order to reflect the share capital increase under item 2. above;

6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company and any lawyer of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company as per item 2. above; and

7. Miscellaneous.

II. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all of the 71,000 (seventy-one thousand) shares, with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here above reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda. The attendance list, signed by all the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

III. The Meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 7,100,100.- (seven million one hundred thousand one hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of 7,100,000.- (seven million one hundred thousand Euro), represented by 71,000 (seventy-one thousand) shares, having a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, to an amount of EUR 14,200,100.- (fourteen million two hundred thousand one hundred Euro), by way of creation and issue of 71,001 (seventy-one thousand and one) shares (the New Shares), having a par value of EUR 100.- (one hundred) each, and the Meeting hereby issues such New Shares.

Third resolution

The Meeting acknowledges that (i) the report of the board of directors regarding the waiver of the preferential subscription rights has been read by the Chairman to the Meeting (the Report), and (ii) a copy of the report has been presented to the Meeting.

In the light of the Report, all the shareholders of the Company have declared to waive their preferential subscription rights with regard to the issuance of the New Shares as referred to in the last resolution. The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the 71,001 (seventy-one thousand and one) newly issued shares of the Company as follows:

Intervention - Subscription - Payment

M1 ENERGY LTD., a limited liability company organised under the laws of the British Virgin Islands, with its registered address at Palm Grove House, PO Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, company number: 1406540, hereby represented by Mrs Arlette Siebenaler, prenamed, by virtue of a sub-delegation of power granted by Philippe Thiebaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg on 6 March 2007, to whom was granted the power to subscribe for the New Shares and to pay the New Shares for the following subscription price by virtue of a proxy given on 5 March 2007, declares (i) to subscribe for 71,001 (seventy-one thousand and one) newly issued shares of the Company having a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 8,520,120.- (eight million five hundred twenty thousand one hundred twenty Euro), out of which 7,100,100.- (seven million one hundred thousand one hundred Euro) are to be allocated to the share capital account of the Company, whereas the remaining EUR 1,420,020.- (one million four hundred twenty thousand twenty Euro) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of EUR 8,520,120.- (eight million five hundred twenty thousand one hundred twenty Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of blocking certificate issued by Crédit Suisse on 2 March 2007 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 first paragraph of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

«The share capital is set at EUR 14,200,100.- (fourteen million two hundred thousand one hundred Euro), represented by 142,001 (one hundred forty thousand and one) shares having a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any director of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG

to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the share capital increase is evaluated at EUR 90,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Mersch, on the year and day first above written.

The document having been read to The appearing parties, the members of the board signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

S'est tenue une Assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de AVANTE PETROLEUM S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11b, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.983, constituée suite à un acte de M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence au Luxembourg le 26 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N^o 541 en date du 25 mai 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné, en date du 5 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 1281 du 3 juillet 2006.

L'Assemblée est présidée par Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Mersch, qui désigne en tant que Secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à Mersch.

L'Assemblée désigne en tant que Scrutateur Madame Ariette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Mersch, (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signées par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes et seront signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 7.100.100,- (sept millions cent mille cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 7.100.000,- (sept millions cent mille Euros), représenté par 71.000 (soixante-et-onze mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, au montant de EUR 14.200.100,- (quatorze millions deux cent mille cent Euros) par voie d'émission de 71.001 (soixante-et-onze mille et une) actions de la Société;
3. Soumission du rapport du conseil d'administration quant à la renonciation aux droits de souscription préférentiels et renonciation aux droits de souscription préférentiels;
4. Souscription et paiement des Actions par M1 ENERGY LTD. à un prix de souscription de EUR 120,- par action par voie d'apport en numéraire de EUR 8.250.120,- (huit millions deux cent cinquante mille cent vingt euros) et allocation à la réserve de prime d'émission;
5. Modification subséquente de l'article 5 du premier paragraphe des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social décrite sous le point 2 ci-dessus;
6. Modification du registre d'actions de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées, avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société et à tout avocat de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder au nom de la Société, à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre d'actions de la Société en conformité avec point 2 susmentionné; et
7. Divers.

II. qu'il apparaît selon une liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité des 71.000 (soixante-et-onze mille et une) actions, ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, est dûment représentée à l'Assemblée, qui est par conséquent dûment constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessus, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant convenu d'ouvrir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour. La liste de présences signée par l'ensemble des actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire restera annexée au présent acte de même que les procurations devant être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés s'estimant dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 7.100.100,- (sept millions cent mille cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 7.100.000,- (sept millions cent mille Euros), représenté par 70.000 (soixante-et-onze mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, au montant de EUR 14.200.100,- (quatorze millions deux cent mille cent Euros) au moyen de la création et de l'émission de 71.001 (soixante onze mille et une) actions (les Nouvelles Actions), ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune. L'Assemblée émet par conséquent lesdites Nouvelles Actions.

Troisième résolution

L'Assemblée reconnaît que (i) le rapport du conseil d'administration quant à la renonciation aux droits de souscription préférentiels a été lu par le président de l'Assemblée (le Rapport), et (ii) une copie du Rapport a été présentée à l'Assemblée.

Compte tenu du Rapport, tous les actionnaires de la Société ont déclaré avoir renoncé à leurs droits de souscription préférentiels relatifs à l'émission des Nouvelles Actions susmentionnée sur point 2 ci-dessus. L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et le paiement de l'ensemble des 71.001 (soixante onze mille et une) actions nouvellement émises de la Société comme suit:

Intervention - Souscription- Paiement

M1 ENERGY LTD., une société à responsabilité limitée organisée sous les lois des îles Vierges britanniques, ayant son siège social à Palm Grove House, PO Box 438, Road Town, Tortola, îles Vierges britanniques, numéro de société: 1406540, représentée par Madame Ariette Siebenaler, prénommée, en vertu d'une sous-délégation de pouvoir donnée par Philippe Thiebaud, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, le 6 mars 2007, à qui a été octroyé le pouvoir de souscrire aux Nouvelles et de les payer intégralement tel que cela est décrit ci-après, en vertu d'une procuration donnée le 5 mars 2007, déclare (i) souscrire à 71.001 (soixante onze mille et un d'Euros) actions nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune et (ii) les payer dans leur intégralité au moyen d'un apport en numéraire consistant en le versement d'un montant total de EUR 8.520.120,- (huit millions cinq cent vingt mille cent vingt Euros), dont EUR 7.100.100,- (sept millions cent mille cent Euros) sont à attribuer au compte capital social de la Société, tandis que le montant restant de EUR 1.420.020,- (un million quatre cent vingt mille vingt Euros) est à attribuer à la prime d'émission de la Société.

Le montant total de EUR 8.520.120,- (huit millions cinq cent vingt mille cent vingt Euros) est par conséquent à l'entière disposition de la Société, comme en atteste un certificat de blocage, issu par Crédit Suisse et daté du 2 mars 2007, présenté au notaire instrumentaire, confirmant la disponibilité du montant souscrit sur le compte bancaire de la Société. Le notaire instrumentaire confirme expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5, paragraphe premier, des Statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il est désormais formulé de la façon suivante:

«Le capital social est établi à EUR 14.200.100,- (quatorze millions deux cent mille cent Euros), représenté par 142.001 (cent quarante-deux mille et une) actions ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actions de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées, et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre d'actions de la Société et de procéder à toutes les formalités y relatives.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de la présente augmentation de capital sont estimés approximativement à EUR 90.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, A. Siebenaler, S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2007. Relation: LAC/2007/1898. — Reçu 85.201,85 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007055370/242/210.

(070055706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Soparfinter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 8.161.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOPARFINTER S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007054744/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06652. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Multi Investment Ukraine 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 123.303.

In the year two thousand and seven, on the ninth of March.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The private limited company MULTI INVESTMENT PROPERTIES S.à r.l., having its registered office at L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice, R.C.S. Luxembourg section B number 117626,

represented by Mrs. Valérie Berns, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its proxy-holder, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) MULTI INVESTMENT UKRAINE 4 S.à r.l., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B number 123302, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg), on November 15, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

Article ten of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 10.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.»

Second resolution

The number of managers is increased from one to two.

Third resolution

Mr. Daan den Boer, company director, born on August 3, 1966 in Ede (the Netherlands), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited period.

Fourth resolution

The registered office is transferred from L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, to L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée MULTI INVESTMENT PROPERTIES S.à r.l., ayant son siège social à L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice, R.C.S. Luxembourg section B numéro 117626,

représentée par Madame Valérie Berns, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et la mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée MULTI INVESTMENT UKRAINE 4 S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B numéro 123302, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article dix des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes de deux gérants ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

Deuxième résolution

Le nombre des gérants est augmenté de un à deux.

Troisième résolution

Monsieur Daan den Boer, administrateur de société, né le 3 août 1966 à Ede (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

Le siège social est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Berns, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 mars 2007, Relation GRE/2007/1237. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007054909/231/94.

(070055872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Vitas Capital Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.418.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VITAS CAPITAL INVESTMENTS

Signature / Signature

Administrateur de Cat. A / Administrateur de Cat. B

Référence de publication: 2007054746/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06657. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Ridge International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.112.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-sixth of April.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert., registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

hereby represented by two of its directors, namely:

- Mr Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name RIDGE INTERNATIONAL S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-), divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) share quotas of ten cents (€ 0.10) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the

Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company

is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by the public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert., registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2007.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

- 1.- Are appointed as managers of the company for an unlimited period:
 - a) Mr Patrick Bos, master in law, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - b) Mr Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - c) Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 - d) Mrs Marie-Sibylle Wolf, Client Relationship Manager, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- 2.- The company will be validly bound under all circumstances by the joint signatures of two managers.
- 3.- The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination RIDGE INTERNATIONAL S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de dix cents (€ 0,10) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500.-).

Décisions de l'associé unique

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Patrick Bos, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

d) Madame Marie-Sibylle Wolf, chargée d'affaires, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

2.- La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Kustura, J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 27 avril 2007. Relation: ECH/2007/ 424. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 avril 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007055400/201/256.

(070055685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Atoll Portfolio Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 111.319.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007054747/3085/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06767. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Romaka, société à responsabilité limitée & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 27.595.

Les associés constatent et acceptent à l'unanimité les cessions de parts sociales suivantes:

- En date du 2 janvier 2007, Monsieur Jean Kahn, directeur de société demeurant au 9, Quai Jacques Sturm à F-67000 Strasbourg, a cédé 104 parts sociales qu'il détenait dans la société en commandite simple ROMAKA, SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE & CIE à Madame Marielle Arces, employée privée, demeurant au 5, rue Principale à F-57330 Escherange.

Suite à ces modifications, les associés déclarent que le capital social de 25.000,- €

est représenté par 1000 parts sociales réparties de la manière suivante depuis le 2 janvier 2007.

a) les parts de commandité:

La société ROMAKA, SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE, avec siège social au 99, Grand-Rue, L-1661

Luxembourg 50 parts

b) associés commanditaires:

	Parts
1. Monsieur Jean Kahn, directeur de société, demeurant au 9, Quai Jacques Sturm à F-67000 Strasbourg, . . .	416
2. Monsieur Pierre Kahn, directeur de société, demeurant au 16-20, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg,	380
3. Madame Marielle Arces, employée privée, demeurant au 5, rue Principale à F-57330 Escherange.	154
Total:	1.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2007054834/507/30.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Mirinvest Fund Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 98.946.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007054748/3085/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06769. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Mir Lemman Advisory Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.402.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007054750/3085/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06771. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Finsalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 52.820.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

FINSALUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007054753/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06838. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

IXIS Asset Management Global Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.843.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société prises en date du 18 avril 2007

En date du 18 avril 2007, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Susan Tobin, née le 11 juin 1963 à New York aux Etats-Unis d'Amérique, demeurant à Crescent Street, 20, 02481 Wellesley, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Depuis cette date, le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- Madame Susan Tobin
- Monsieur Robert de Normandie
- Monsieur Alain Leriche
- Monsieur Hervé Guinamant
- Monsieur Pascal Voisin
- Monsieur Spiro Christopulos
- Monsieur John Hailer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

IXIS ASSET MANAGEMENT GLOBAL ASSOCIATES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055409/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06528. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Autostrade Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 16.908.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

AUTOSTRAD PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007054754/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06831. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Schenck Process S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.391.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Patrick Santer, master at laws, residing in Luxembourg, the appearing person acting in his capacity as attorney in fact of the board of directors of SCHENCK PROCESS S.A., a société anonyme having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 112.391 (the «Company»), pursuant to resolution of the board of directors dated 7th February, 2007; an excerpt of the minutes of said meeting signed *ne varietur* by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in said capacity, has requested the notary to state his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated by a deed of the undersigned notary on 26 October, 2005 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number C-458 of 2nd March, 2006. The articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on 23rd December, 2005, published in the Mémorial, number C-729 of 11th April, 2006, by deed of the undersigned notary on 24th March, 2006, published in the Mémorial, number C-1513 of 8th August, 2006 and by deed of the undersigned notary on 13th June, 2006, published in the Mémorial, number C-1858 of 4th October, 2006.

2) The subscribed capital of the Company was set at a fully paid up amount of five hundred twenty four thousand one hundred sixty-six Euro and twenty-five cents (€524,166.25) divided into four hundred nineteen thousand three hundred thirty-three (419,333) registered shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€1.25) each.

3) The authorised capital was set at two thousand one hundred and five Euro (€2,105.-) divided into one thousand six hundred eighty-four (1,684) shares, each with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€1.25).

4) The board of directors is authorised and empowered to increase the share capital by issuing new shares out of the authorised share capital.

5) In its meeting of 7th February, 2007 the board of directors of the Company has decided to increase the issued share capital up to five hundred twenty six thousand two hundred seventy-one Euro and twenty-five cents (€526,271.25), through the issuance of one thousand six hundred eighty-four (1,684) new shares each with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€1.25).

6) All of the one thousand six hundred eighty-four (1,684) new shares have been subscribed by DR.-ING. WINFRIED WALZER GmbH, a company incorporated in Germany registered in the local court (Amtsgericht) of Ulm under registration number HR B 720601. All such shares have been entirely paid up in cash by a payment of two thousand one hundred and five Euro (€2,105.-). Proof of such payment was given to the undersigned notary.

7) After this increase of capital, article 5 of the articles of incorporation of the Company now reads as follows:

« **Art. 5.** The issued capital of the Company is set at five hundred twenty six thousand two hundred seventy-one Euro and twenty-five cents (€526,271.25) divided into four hundred twenty-one thousand and seventeen (421,017) shares, each with a nominal value of one Euro twenty-five cents (€1.25) and all of said shares being fully paid.

The shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholder. Transfer of shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.»

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations, expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reasons of this increase of capital amounts to two thousand Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Patrick Santer, maître en droit, résident à Luxembourg, le comparant agissant en sa capacité de mandataire de fait du conseil d'administration de SCHENCK PROCESS S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.391 (la «Société»), suivant une résolution du conseil d'administration du 7 février 2007; un extrait du procès verbal de ladite réunion signée ne varietur par le comparant et le notaire restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa dite capacité, a demandé au notaire d'acter les déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée par acte du notaire soussigné le 26 octobre 2005 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro C- 458 du 2 mars 2006. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné le 23 décembre 2005 publié au Mémorial numéro C-729 du 11 avril 2006, par acte du notaire soussigné le 24 mars 2006, publié au Mémorial numéro C-1513 du 8 août 2006 et par acte du notaire soussigné le 13 juin 2006 publié au Mémorial numéro C- 1858 du 4 octobre 2006.

2) Le capital souscrit de la Société a été fixé à un montant entièrement libéré de cinq cent vingt-quatre mille cent soixante-six Euro et vingt-cinq centimes (€ 524.166,25) divisé en quatre cent dix-neuf mille trois cent trente-trois (419.333) actions nominatives ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25) chacune.

3) Le capital autorisé a été fixé à deux mille cent cinq Euro (€ 2.105.-) divisé en mille six cent quatre-vingt-quatre (1.684) actions, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25).

4) Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social par l'émission de nouvelles actions à partir du capital social autorisé.

5) Lors de sa réunion du 7 février 2007, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital émis à un montant de cinq cent vingt-six mille deux cent soixante-et-onze Euro et vingt-cinq centimes (€ 526.271,25), par l'émission de mille six cent quatre-vingt-quatre (1.684) nouvelles actions ayant chacune une valeur nominale d'un Euro et 25 centimes (€ 1,25).

6) Toutes les mille six cent quatre-vingt-quatre (1.684) nouvelles actions ont été souscrites par DR.-ING. WINFRIED WALZER GmbH, une société constituée en Allemagne et enregistrée auprès de la juridiction locale (Amtsgericht) de Ulm sous le numéro d'enregistrement HR B 720601. Toutes ces actions ont été entièrement libérées en espèce par un paiement de deux mille cent cinq Euro (€ 2.105,-). Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné.

7) Après cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts de la société est rédigé de la manière suivante:

« **Art. 5.** Le capital émis de la société est fixé à cinq cent vingt-six mille deux cent soixante et onze Euro et vingt-cinq centimes (€ 526.271,25) divisé en quatre cent vingt et un mille dix-sept (421.017) actions, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25) et toutes lesdites actions étant entièrement libérées.

Les actions sont nominatives.

La Société devra considérer la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme étant le plein propriétaire de ses actions.

Des certificats constatant une telle inscription peuvent être délivrés à l'actionnaire. Le transfert d'action sera effectué par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, daté et signé par le cédant et cessionnaire ou par des personnes détenant des pouvoirs de mandataire appropriés à cette fin. Un transfert peut également être effectué par la délivrance à la Société du certificat représentant l'action dûment endossé pour le cessionnaire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites déterminées par la loi.»

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou pour lequel elle est responsable à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ deux mille Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Santer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, Relation: LAC/2007/2737. — Reçu 21,05 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007054796/211/118.

(070056053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Magellan Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 87.107.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 avril 2007

Le siège social de la société est transféré du 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg au 38, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Suite à la démission de Messieurs Claude Schmitz, Guy Hornick et Thierry Fleming de leur mandat d'administrateur, l'Assemblée décide de nommer en remplacement, avec effet immédiat:

Monsieur François Bourgon, administrateur de sociétés, demeurant 38, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg,

Monsieur Eddy Dôme, employé privé, demeurant 63 Marvie (B) Bastogne,

Madame Angélique Lamard, administratrice de sociétés, demeurant 42, rue de la Gendarmerie L-4819 Rodange.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

Mme Angélique Lamard, Monsieur Eddy Dôme et Monsieur François Bourgon.

Suite à la démission de la société AUDIEX SA de son mandat de Commissaire aux Comptes, l'Assemblée décide de nommer en remplacement, avec effet immédiat:

EQUATORIAL SA, société ayant son siège social à Mahe, république des Seychelles, Oliaji Trade Center, Francis R. Street.

Le mandat des nouveaux administrateurs et du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007054866/6960/30.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06305. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

AGF Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 37.619.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007054800/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06886. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Ford Frenn Lëtzebuerg a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4810 Rodange, 117, rue du Clopp.

R.C.S. Luxembourg F 7.006.

STATUTS

Art. 1^{er}. L'association porte le Nom FORD FRENN LËTZEBUERG a.s.b.l.

Art. 2. Son siège se situe à Rodange.

Adresse: 117, rue du Clopp, L-4810 Rodange, Tel 50 83 46

Art. 3. Sa durée est indéterminée.

Art. 4. Il s'agit d'une Association Sans But Lucratif, l'activité de ses membres se limitant aux loisirs et à la Collection des Voitures «FORD».

Art. 5. L'association est politiquement et religieusement impartielle.

Art. 6. L'association se compose: min 5 et max 9 suite les besoins

D'un comité de 5 personnes se composant

d'un Président,

d'un Vice-Président,

d'un secrétaire,

d'un caissier ainsi que

d'un webmaster,

et de ses membres.

Art. 7. L'exclusion de l'association est possible du fait:

De la démission écrite adressée au comité, du non-paiement des cotisations annuelles (cartes de membre) ou d'une enfreinte aux statuts. L'exclusion d'un membre ne peut être effectuée qu'à partir d'un vote majoritaire du comité, la majorité simple étant suffisante.

Aucun membre, soit démissionnaire, soit exclus n'aura droit au remboursement des cotisations annuelles payées, mais est obligé de rendre tout matériel (chemise etc.) lui ayant été fourni par le club.

Art. 8. Le montant des cotisations annuelles, payable par les membres à partir du début de l'année, est fixé par vote majoritaire du comité.

Le paiement des cotisations entraînant la remise d'une carte de membre actif (inactif), permettent aux membres de bénéficier des droits conformément à la loi du 28 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif et les institutions d'utilité publique des droits qui lui sont accordés par le comité.

Art. 9. Les membres du comité sont désignés annuellement par vote secret, lors de l'assemblée générale, la majorité simple étant déterminante.

Aucun membre de l'association ne peut être contraint à occuper une tâche au comité et ne peut être élu s'il n'a pas posé sa candidature au préalable.

Art. 10. Le comité a la possibilité, lors de l'assemblée générale, de désigner, en accord avec les membres restants, un (des) groupe(s) qui aura (auront)

pour tâche d'effectuer des travaux nécessaires au bon fonctionnement des occupations de l'association et ce uniquement dans l'intérêt de cette dernière.

Art. 11. Le comité doit prendre note de toute proposition faite par le(s) groupe(s) (Sub Article 10) et prendre une décision par vote à leur sujet, la majorité simple étant déterminante.

Art. 12. Tout membre du comité est rééligible.

Le changement du vote du président, du vice-président ainsi que du caissier est fixé tous les 10 ans dans une assemblée générale, sauf si une des personnes donne sa démission.

Art. 13. Les tâches de tout membre du comité ne prennent fin qu'après réélection du comité. (Sub Article 10).

En cas de démission ou d'exclusion d'un de ses membres au courant de l'année il y a lieu de procéder à une assemblée générale extraordinaire lors de laquelle le remplacement du partant, et à voter, la

Art. 14. Le comité se réunit à la demande du Président de l'association où à la demande d'un des autres du comité.

Art. 15. Le comité est en droit de vote si la majorité de ces membres est présente à la réunion.

Art. 16. Si lors d'un vote il y a égalité de voix, la voix du Président est décisive.

Art. 17. Le comité a tous les droits si ceux-ci sont conformes aux articles énumérés dans ces statuts et si ils sont conformes à la loi du 28 avril 1928.

Art. 18. L'association est représentée juridiquement par un membre du comité. Celui-ci sera désigné en cas de nécessité par vote, dans une assemblée extraordinaire.

Art. 19. Les règlements et statuts du Club sont discutés dans l'assemblée générale et votés durant celle-ci. La majorité simple étant suffisante pour la mise en vigueur.

Art. 20. Tous les membres sont tenus de se conformer aux règlements et statuts ci énumérés.

Art. 21. L'année active du Club commence au mois de janvier et se termine au mois de décembre.

Art. 22. Le comité présente, lors de l'assemblée générale convoquée à la fin de l'année, le décompte de caisse.

Art. 23. Tous les biens de l'association sont gérés dans l'intérêt de cette dernière.

Art. 24. Sont élus lors de l'assemblée générale deux réviseurs de caisse, membres actifs du Club. Ceux-ci sont à réélire annuellement.

Art. 25. L'assemblée générale ordinaire doit être publique et se réunit normalement une fois par an, la date étant fixée par le comité, mais peut également être convoquée extraordinairement si au moins 1/3 des membres actifs ont exprimé le désir, ceci par écrit à l'adresse du comité.

Cette assemblée extraordinaire ne sera pas tenue en public.

Art. 26. Lors de l'assemblée générale peut être procédé:

- au changement des statuts
- à l'élection du comité
- à l'autorisation d'effectuer le décompte annuel.

Art. 27. Indépendamment du nombre de membres présents, il y a toujours droit de vote pendant une assemblée générale. Toute décision sera prise suivant vote majoritaire simple; la voix de tout membre présent étant égale à celle de son vis-à-vis.

Art. 28. Toute décision prise lors de l'assemblée générale sera inscrite dans un carnet de réunion qui pourra être entrevu par tout membre actif à tout moment.

Art. 29. Tout changement des statuts s'effectuera conformément à la loi du 28 avril 1928 concernant les ASBL et les institutions d'utilité publique.

Art. 30. Pour toute divergence d'opinion ou autre cas douteux, resp. imprécis les définitions de la loi citée sub art. 29 seront pris pour base de décision.

Art. 31. Tout changement de siège, des status ou autre sera communiqué au Collège Echevinal de la Commune de Petange en temps utile.

Art. 32. En cas de dissolution de l'association, ceci étant le cas si le nombre de membres actifs se trouverait être inférieur à cinq, tous les biens en liquides seront virés pour compte du Office social de la Commune de Petange.

Art. 33. Tout le Contenu du site Internet «www.ford-frenn.lu» est propriété du club FORD FRENN LETZEBUERG, avec l'exception des photos de personnes et de leur(s) voiture(s) qui appartiennent à la personne concernée.

Art. 34. Le Club FORD FRENN LETZEBUERG ne peut pas être tenu responsable pour les commentaires qui sont postés dans le livre d'or.

Art. 35. La propriété des photos est réglée par la loi du 30 avril 2001 sur les droits d'auteur.

C. Schneider / S. Ries / J.-C. Reuter / M. Hagenlueke / Y. Roth
Le Président / Le Vice-Président / Le Caissier / Le Secrétaire / Le Webmaster

Référence de publication: 2007055531/7613/95.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05746. - Reçu 168 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Karibik, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 109.298.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007054803/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06365. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Dashing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 66.046.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007054804/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03363. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Nationwide Global Services E.I.G., Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg C 63.

Extrait des résolutions des membres du Groupement prises en date du 29 novembre 2006

En date du 29 novembre 2006, les membres du Groupement ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de NGH Inc., Luxembourg Branch avec effet au 29 novembre 2006;

et,

- de nommer NEW PEL S.à r.l. avec adresse à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et dont l'objet social est «La Société pourra: réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, qu'il s'agisse ou non d'une société d'assurance, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations; créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine. La Société peut également acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. Elle peut également accorder à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie; (...)» en tant que nouveau membre du Groupement avec effet au 29 novembre 2006.

Depuis lors, les membres du Groupement sont les suivants:

- NEW PEL S.à r.l.; et,

- PANEUROLIFE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

NATIONWIDE GLOBAL SERVICES E.I.G.

Signature

Référence de publication: 2007055759/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06932. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

**ICG European Fund 2006 S.A., Société Anonyme,
(anc. ICG Mezzanine Fund 2006 S.A.).**

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 121.235.

RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le onze janvier

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Gael Castex, avocat, demeurant à Luxembourg

Agissant pour et au nom de:

ICG MEZZANINE FUND 2006 LIMITED PARTNERSHIP, une société régie par les lois de Jersey, enregistrée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro LP 795 agissant par l'intermédiaire de son associé commanditaire ICG MEZZANINE FUND 2006 GP LIMITED en vertu d'une procuration émise à Jersey le 10 octobre 2006 demeurée annexée à un acte du 11 octobre 2006 relaté ci après enregistré à Luxembourg A.C. le 13 octobre 2006 Vol. 155S Fol. 71 Case 6.

Lequel a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 11 octobre 2006 a été constituée la société anonyme ICG MEZZANINE FUND 2006 S.A., avec siège social à Luxembourg.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans les paragraphes souscription des versions anglaises et françaises et qu'il convient de lire que le souscripteur et actionnaire unique est ICG MEZZANINE FUND 2006 LIMITED PARTNERSHIP et non pas ICG MEZZANINE FUND 2006 S.A.

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Castex, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 55, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007054805/211/34.

(070056033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Patron Alma Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 108.798.

—
- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 12 avril 2007 que Monsieur Bertrand Schwab a cédé les 10 parts sociales qu'il détenait à la société PATRON ALMA INVESTMENTS II S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 112.175.

- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 12 avril 2007 que Monsieur Patrick Sabban a cédé la part sociale qu'il détenait à la société PATRON ALMA INVESTMENTS II S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 112.175.

- PATRON ALMA INVESTMENTS II S.à r.l. détient donc les 500 parts sociales représentant la totalité du capital social.

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2007054835/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Messer Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.804.

—
Le bilan pour la période annuelle jusqu'au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007054809/275/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06952. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Immobilière du Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 49.996.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054813/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05879. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Traditional Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 69.093.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 avril 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- Monsieur Bruno Beernaerts et Monsieur David De Marco ont démissionné de leur fonction d'administrateur avec effet rétroactif au 16 mars 2007.

- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et la société LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. ayant son siège social à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, ont été élus administrateurs avec effet rétroactif au 16 mars 2007. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

- Le mandat de Gianluca Ninno en tant qu'administrateur a été renouvelé pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012

- Monsieur Olivier Dorier a démissionné de sa fonction de Commissaire avec effet rétroactif au 16 mars 2007.

- La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101 a été élu Commissaire avec effet rétroactif au 16 mars 2007. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007054886/6312/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06370. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Freestone Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 82.399.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007054814/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05878. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

International Trading and Investments Holdings S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 29.742.

En date du 31 mars 2007, Monsieur Boguslaw Kulakowski, demeurant au 13, ul rzozowa, PL-05-500 Piaseczno a démissionné de son mandat d'administrateur de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055126/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03018. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Food Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 69.062.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 avril 2007 que:

- Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- Monsieur Bruno Beernaerts et Monsieur David De Marco ont démissionné de leur fonction d'administrateur avec effet rétroactif au 16 mars 2007.

- Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1^{er} novembre 1961, demeurant professionnellement à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et la société LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. ayant son siège social à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, ont été élus administrateur avec effet rétroactif au 16 mars 2007. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

- Le mandat de Gianluca Ninno en tant qu'administrateur a été renouvelé pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012

- Monsieur Olivier Dorier a démissionné de sa fonction de Commissaire avec effet rétroactif au 16 mars 2007.

- La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101 a été élu Commissaire avec effet rétroactif au 16 mars 2007. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007054887/6312/29.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06368. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

C&L (Lux 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.488.

—
Extrait des résolutions de l'associé prises en date du 10 avril 2007

L'Associé Unique C&L (LUX2) S.à r.l. de la Société a décidé comme suit:

d'accepter la démission de:

- Alan Botfield ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- Robert Kimmels ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

de nommer:

- Ton Zwart ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat;

- Jacques de Patoul ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Pour extrait analytique conforme

Par T. Zwart

Gérant

Référence de publication: 2007054815/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05031. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Lion/Blade Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.079.920,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.177.

Suite aux cessions de parts intervenues en date du 22 décembre 2006 entre Lion Capital Fund I A, L.P., Lion Capital Fund I B, L.P., Lion Capital Fund I C, L.P., Lion Capital Fund I SBS, L.P., Lion Capital fund I, L.P., et Lion/ASR Equity Partners L.P., les 51.998 parts sociales ordinaires de la Société sont réparties comme suit:

- LION CAPITAL FUND I A, L.P., résidant 21, Grosvenor place, Londres, SW1X 7HF, Royaume Uni, détient 3.517 parts sociales d'une valeur nominale de USD 40,00

- LION CAPITAL FUND I B, L.P., résidant 21, Grosvenor place, Londres, SW1X 7HF, Royaume Uni, détient 3.477 parts sociales d'une valeur nominale de USD 40,00

- LION CAPITAL FUND I C, L.P., résidant 21, Grosvenor place, Londres, SW1X 7HF, Royaume Uni, détient 139 Parts sociales d'une valeur nominale de USD 40,00

- LION CAPITAL FUND I SBS, L.P., résidant 21, Grosvenor place, Londres, SW1X 7HF, Royaume Uni, détient 167 Parts sociales d'une valeur nominale de USD 40,00

- LION CAPITAL FUND I, L.P., résidant 21, Grosvenor place, Londres, SW1X 7HF, Royaume Uni, détient 32.858 Parts sociales d'une valeur nominale de USD 40,00

- LION/ASR EQUITY PARTNERS, L.P., résidant C/O STUARTS CORPORATE SERVICES LTD, PO Box 2510 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands détient 11.840 parts sociales d'une valeur nominale de USD 40,00

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007055117/683/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06024. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 45.008.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 24. Januar 2007

Rücktritt Verwaltungsrat

Herr Henri Grisius, wohnhaft 30, rue Joseph Hansen in L-1716 Luxembourg, hat seine Demission auf den 31. Dezember 2006 eingereicht.

Kündigung von Herrn Patrick Useldinger

Herr Patrick Useldinger, wohnhaft 8, rue de la Normandie in L-8048 Strassen, hat auf den 14. März 2007 als Direktor der AAM LUXEMBOURG gekündigt.

Austritt Herrn Lukas R. Zaugg

Herr Lukas R. Zaugg, wohnhaft 209, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxembourg, ist am 31 Dezember 2006 als Direktor der AAM LUXEMBOURG ausgetreten.

Ernennung von Herrn Silvan A. Trachsler

Die Zirkulationsbeschlüsse vom 30. November 2006 und 20. Dezember 2006 wonach Herr Silvan A. Trachsler, wohnhaft 38, rue van der Meulen in L-2152 Luxembourg, ab 1. Januar 2007 als geschäftsleitender Direktor und Delegierter des Verwaltungsrates zur täglichen Geschäftsführung der ATAG ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. tätig ist, wird zugestimmt.

Beförderung

Der Verwaltungsrat stimmt der Beförderung von Frau Sylvie Lanari, wohnhaft 21, rue de Sandweiler in L-5362 Schrassig, als Direktorin zur täglichen Geschäftsführung verantwortlich für den Bereich Operations, zu.

T. Bachmann / R. Sauser / B. Collart

Präsident des Verwaltungsrates / Vizepräsident des Verwaltungsrates / Verwaltungsrat

Référence de publication: 2007055090/1401/29.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02916. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

C&L (Lux 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.156.

—
Extrait des résolutions de l'associé prises en date du 10 avril 2007

L'Associé Unique C&L (LUX 1) S.à r.l. de la Société a décidé comme suit:

d'accepter la démission de:

- Alan Botfield ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- Robert Kimmels ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

de nommer:

- Ton Zwart ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat;

- Jacques de Patoul ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Pour extrait analytique conforme

Par T. Zwart

Gérant

Référence de publication: 2007054820/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05036. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Lumiere (Lux 2) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.640.

—
Extrait des résolutions de l'associé prises en date du 10 avril 2007

L'Associé Unique LUMIÈRE (LUX2) S.à r.l. de la Société a décidé comme suit:

d'accepter la démission de:

- Alan Botfield ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- Robert Kimmels ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

de nommer:

- Ton Zwart ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat;

- Jacques de Patoul ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Pour extrait analytique conforme

Par T. Zwart

Gérant

Référence de publication: 2007054821/710/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05034. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Finmacrien, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.902.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 2007 a révoqué de leurs fonctions d'administrateur: Monsieur Robert Hovenier et Madame Marie-José Reyter.

Ensuite, l'Assemblée a pris acte du décès de Monsieur Fernando Malvezzi, administrateur.

Cette même Assemblée a nommé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Eric Magrini, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Daniel Galhano, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Philippe Toussaint, demeurant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le Conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Monsieur Eric Magrini, administrateur

Monsieur Daniel Galhano, administrateur

Monsieur Philippe Toussaint, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pour FINMACRIEN

D. Galhano / E. Magrini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007055183/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06945. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Cirro Hotel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.864.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held on April 5th, 2006, it has been resolved the following:

1 To transfer the registered office of the company from 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg to 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2 To elect Mr Mikael Holmberg, residing in L-3365 Leudelange, 7, rue de Roedgen, and Mrs Nadine Gloesener, residing in L-9190 Vichten, 53A, rue Principale, as new directors of the board until the next annual general meeting, in replacement of Mr Ronald Weber, Mr Romain Bontemps and Mr Marc Hilger.

3 To elect Mr Gilles Wecker, residing in L-1272 Luxembourg, 62, rue de Bourgogne, as new statutory auditor until the next annual general meeting, in replacement of PKF LUXEMBOURG.

M. Holmberg / N. Gloesener.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02845. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 5 avril 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. De transférer le siège social de la société du 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. D'élire M. Mikael Holmberg, demeurant à 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, et Mme Nadine Gloesener, demeurant à 53A, rue Principale, L-9190 Vichten, comme nouveaux administrateurs du Conseil d'Administration, et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale, en remplacement de M. Ronald Weber, M. Romain Bontemps et M. Marc Hilger.

3. D'élire M. Gilles Wecker, demeurant à 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg comme commissaire aux comptes, en remplacement de PKF LUXEMBOURG, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

M. Holmberg / N. Gloesener.

Référence de publication: 2007055195/1369/29.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02841. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Mondialconstruction Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.404.

RECTIFICATIF

Rectificatif de l'extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 21 mars 2007 en remplacement de l'extrait enregistré à Luxembourg le 28 mars 2007 sous référence LSO CD / 06800 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg le 3 avril 2007 sous référence L070044818.05.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 mars 2007 que:

- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur José-Marc Vincentelli, Administrateur et Président démissionnaire.

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

- L'Assemblée renouvelle le mandat échu de Madame Marie-Louise Schmit, Administrateur.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007055158/58/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06487. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

RLG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.858.

RECTIFICATIF

Rectificatif de l'extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 29 mars 2007 en remplacement de l'extrait enregistré à Luxembourg le 4 avril 2007 sous référence LSO CD / 01334 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg le 16 avril 2007 sous référence L070049830.05.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 mars 2007 que:

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur José-Marc Vincentelli, Administrateur et Président démissionnaire.

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

- L'Assemblée renouvelle le mandat échu de Madame Marie-Louise Schmit, administrateur.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2007055161/58/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06484. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

MLP Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.569.

—
Extrait portant sur la cession des parts sociales conclue, le 1^{er} Mars 2007

Il ressort du contrat intitulé «Share Purchase Agreement» portant sur la cession des parts sociales de la société MLP INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l que les parts sociales détenues par MILLENNIUM PARTNERS, L.P. ont été transférées à INTEGRATED HOLDING GROUP, L.P.

De sorte que l'associé unique de la société, INTEGRATED HOLDING GROUP, L.P. est détenant de 50.000 actions.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

D. van der Molen

Gérant

Référence de publication: 2007054826/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05204. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Roumaninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 42.986.

—
Il résulte d'une Assemblée Générale en date du 16 mai 2006 que Monsieur Mircea Avram, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, a été nommé administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007054857/502/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, réf. LSO-CC07591. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Rossel France S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.067.

—
EXTRAIT

Monsieur Alain Lam, administrateur de catégorie A, né le 28 février 1969 à Rose Hill, Ile Maurice, est désormais domicilié au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007054832/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05277. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.